ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT d'un réseau territorial EEDD en ARA

Ce document vise à aider à l'émergence, au développement et à l'articulation des dynamiques de réseau d'acteurs et actrices en Auvergne-Rhône-Alpes sur le champ de l'EEDD en apportant des repères et un cadre commun en termes d'organisation et de fonctionnement. Il est le fruit d'un travail de réflexion et d'analyse des membres du groupe « Réseaux et collectifs » du GRAINE ARA.

Un projet partagé à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Thématiques, départementaux ou territoriaux, plusieurs collectifs et réseaux d'EEDD existent en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont des espaces permanents d'amélioration des pratiques au service des acteurs et actrices de terrain par l'échange et le partage des savoirs et des savoir-faire.

Leur action collective et la plus-value du travail en réseau favorisent les partenariats, permettent la mutualisation d'outils et la circulation d'informations, aident à faire évoluer les pratiques, renforcent la cohérence et l'efficacité des actions, garantissent un ancrage territorial fort.

Cette dynamique est essentielle pour que les acteur.trices de l'éducation à l'environnement portent des projets pertinents et de qualité sur tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Quelques repères en termes d'organisation et de fonctionnement

Promouvoir et développer l'EEDD

L'objet principal d'un réseau territorial ou thématique EEDD est de promouvoir et développer l'EEDD sur son territoire par la mise en réseau des acteurs et actrices de l'EEDD.
Il peut être infradépartemental, départemental, à l'échelle de plusieurs départements ou régional.

Ouverture

La plupart des réseaux territoriaux et thématiques sont ouverts à toutes les personnes et structures, qui se reconnaissent dans leur objet et, sous réserve de partager les valeurs exprimées, le plus souvent dans une charte ou un texte commun. Cette ouverture est sans condition d'appartenance ou d'adhésion à une autre organisation (*comme cela peut être le cas pour des structures qui animent en leur sein un réseau interne territorial ou thématique qui n'est pas ouvert à tous par exemple*).
Certains réseaux ou collectifs territoriaux sont ouverts exclusivement aux associations de leur territoire qui ont une activité significative d'EEDD, d'autres sont ouverts à toute personne ou structure ayant un intérêt ou un lien avec l'EEDD. En mobilisant les partenaires publics, certains se donnent également comme mission d'animer une concertation multi-acteurs.
L'ouverture favorise la diversité des membres et la richesse de leur mise en réseau. Elles renforcent la capacité du réseau à porter des projets et des initiatives reconnues par les autres acteur.trices du territoire.

Gouvernance

Le fonctionnement des réseaux d'EEDD repose sur des principes de transparence et de démocratie participative. Qu'ils soient structurés juridiquement ou non, chaque réseau s'est doté d'une ou plusieurs instances de délibération collective : comité consultatif, comité de pilotage, conseil

d'administration, collégiale, plénières, assemblée générale… Les membres de ces différentes instances sont élus ou désignés par les autres membres du réseau, à qui ils rendent des comptes.
La transparence des décisions prises et de la gestion des moyens alloués ainsi que la circulation de l'information entre tous sont les principes clés de ce fonctionnement démocratique en réseau.

Non-concurrence

Selon les territoires et leurs histoires, des réseaux territoriaux d'EEDD se sont donnés d'autres objets que la promotion et le développement de l'EEDD par la mise en réseau : coordination d'actions éducatives locales, animations de terrain, etc. Ces activités doivent généralement être très encadrées car elles portent en elles le risque de conflits d'intérêts qui vont à l'encontre de la vocation première du réseau et de sa capacité à accueillir l'ensemble des acteur.trices de son territoire. C'est pourquoi plusieurs réseaux posent comme principe de fonctionnement de ne pas « *faire ce que font ou pourraient faire certains de leurs membres* » et de ne pas entrer en concurrence avec un ou plusieurs de ses membres.

Autonomie et indépendance

La plupart des réseaux territoriaux d'EEDD se sont progressivement structurés en association. Cette structuration est venue généralement accompagner leur émergence et leur développement. La plupart des dynamiques de réseau existantes en ARA ont d'abord été informelles et/ou rattachées à une structure existante.
Toute forme de structuration est nécessaire pour porter collectivement des actions nécessitant des moyens et des compétences spécifiques qui vont au-delà de ce que peuvent apporter bénévolement les membres du réseau. Elle doit garantir les principes clés de gouvernance et de transparence démocratique qui favorisent la participation de l'ensemble des acteurs : l'autonomie du réseau et son indépendance dans la définition de son projet et dans la gestion des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Découvrez les 9 collectifs et réseaux d'EEDD existent en Auvergne-Rhône-Alpes sur notre site www.graine-ara.org Rubrique Les réseaux et collectifs locaux.

Les missions principales d'un réseau

- L'animation et la mise en réseau des acteur.trices : accompagnement des porteurs de projets, mise en relation, construction de liens à travers des projets collectifs.
- La coordination de projets collectifs portés par ses membres et de dispositifs pédagogiques dans une démarche innovante et d'expérimentation ou de recherche.
- La valorisation, communication, promotion des actions et initiatives des acteur.trices de l'EEDD et la mise à disposition de ressources.
- La professionnalisation et la formation en développant l'acquisition de nouvelles compétences, prioritairement pour les acteur.trices et professionnel.les de l'EEDD, mais aussi comme moyen d'accompagner la prise en compte les enjeux écologiques dans d'autres champs professionnels.
- L'animation des processus de concertation sur les territoires, développant la mise en réseau des acteur.trices en direction des territoires et des partenaires institutionnels.
- L'animation d'une démarche de plaidoyer, la représentation et la mobilisation des acteurs.